

## CDSC 64

### Exercice comptable 2024

#### Rapport du vérificateur aux comptes (Y.Bramoullé)

J'ai eu accès en consultation au logiciel de comptabilité Basicompta ainsi qu'aux pièces justificatives stockées sur l'espace de travail collaboratif NetExplorer.

J'ai procédé à un examen attentif du journal comptable, du compte d'exploitation, du bilan, des relevés bancaires, des pièces justificatives de dépenses, ainsi qu'à la comptabilité analytique.

Le bénévolat a été correctement valorisé et documenté.

J'ai formulé aux trésoriers quelques observations (concernant des erreurs d'imputation) qui ont été prises en compte.

**Sur la base de cet examen, je peux affirmer que les comptes de l'association sont tenus avec rigueur, qu'ils sont justes, sincères, et reflètent l'activité du CDSC 64 durant l'exercice 2024.**

Pour l'avenir, je recommande de porter une attention particulière :

- aux justificatifs de versement des aides individuelles à la formation,
- aux imputations (libellés comptables et analytiques) par comparaison avec l'exercice précédent.

Fait le 8 février 2025



Yves Bramoullé

## Annexe

Quelques corrections complémentaires à effectuer avant clôture de l'exercice (pas de modification du total des dépenses et des recettes) :

- R027 et R028, ventes du Topoguide Canyon à passer de l'action « Fonctionnement général » à « Librairie-Edition » (160.00 €) – Le total des ventes de livres passe de 917 à 1077 €
- Mettre les autres ventes de livres dans l'action « Librairie-édition » plutôt que dans la sous-action TGC, comme en 2023
- D149, assurance RC pour DIUMUM à passer du libellé « Achat de prestations de services » à « Assurances » (130.20 €) – Impact sur le compte d'exploitation

Penser à mettre la version corrigée du compte d'exploitation dans le CR de l'AG.

Il subsiste une question concernant le paiement du gîte de Licq-Atherey : le chèque de 400 € du 15 juillet ne correspond pas à la facture de 418.80 € du 7 octobre. Avez-vous une explication ?